



PROCEDURE EN CAS DE MALADIE DES ENFANTS

Informations générales

A l'inscription, les parents sont tenus de nous signaler toutes allergies et/ou maladies de leur enfant.

Le matin, à la maison, lorsque l'enfant présente des risques d'infection et qu'il n'est pas en mesure de participer aux activités de groupe ou qu'il a plus de 38°C, ne pourra pas fréquenter la garderie.

Pendant la journée, lorsque le personnel de la garderie aura identifié qu'un enfant est malade, le parent sera appelé et on lui demandera de venir le chercher dans les plus brefs délais. Cette mesure vise à éviter la contagion à l'intérieur de la garderie et, surtout, à répondre aux besoins de l'enfant malade.

En attendant l'arrivée du parent, l'enfant malade sera isolé des autres (couché au coin-bibliothèque par exemple) et l'éducatrice lui portera une attention particulière.

Si le parent ne peut être joint ou venir chercher l'enfant et si son état est inquiétant, l'éducatrice peut même appeler le médecin du village (Stéphane Lambert dont le cabinet est à 2 minutes) Tél : 021 781 20 74

Maladies infectieuses

Aucune personne souffrant d'une maladie contagieuse, selon la définition établie par les recommandations romandes et tessinoises en cas d'éviction (pré)scolaire pour maladie transmissible (voir document officiel), ne peut être admise à la garderie.

Si une maladie contagieuse se déclare à la garderie, le responsable doit veiller à ce que les parents de tous les enfants inscrits en soient informés le plus tôt possible, au plus tard dans les douze heures.

En cas de maladies contagieuses, la garderie se réserve le droit d'exiger une confirmation écrite du médecin que l'enfant n'est plus contagieux.

Infections des voies respiratoires

Les enfants qui ont des infections des voies respiratoires, (i.e. rhume, grippe, etc.) ne peuvent venir à la garderie s'ils sont trop malades pour participer aux activités de groupe.

Infections gastro-intestinales

Les enfants qui ont des infections gastro-intestinales (i.e. diarrhée, grippe intestinale, etc.) ne peuvent venir à la garderie si les selles sont très fréquentes et/ou qu'il y a également fièvre, perte d'appétit, nausées, vomissements et/ou douleurs abdominales. La diarrhée peut se révéler dangereuse chez les jeunes enfants en raison du risque de déshydratation qui y est associé.

Vomissements

Les vomissements peuvent faire partie des conséquences générales d'une infection. Lorsqu'un enfant connaît plus de deux excès de vomissements en moins de 24 heures, le personnel de la garderie peut demander aux parents de venir chercher l'enfant. L'enfant doit demeurer à la maison jusqu'à ce que les vomissements aient cessés, ou encore qu'il ait été établi que ceux-ci ne sont pas causés par une maladie infectieuse et qu'il n'y a aucun danger de déshydratation.

Administration de médicaments

En cas de besoin, et avec l'autorisation des parents, nous donnons certains médicaments comme : l'arnica en granules pour les blessures sans gravité, apis mel en cas de piqûre d'insectes. Nous employons les crèmes suivantes : Bepanthène, Eucéta ou huile d'abricot pour les blessures cutanées.

Prévention

Malgré cette politique, en garderie, on ne peut pas éliminer tous les germes qui causent des maladies. Toutefois, plusieurs recherches démontrent que pour prévenir la transmission de maladies contagieuses en garderie, le personnel et les enfants doivent se laver les mains avec de l'eau tiède et savonneuse à plusieurs reprises pendant la journée, soit lors de la préparation de la nourriture, avant de manger, après avoir changé un enfant, après avoir utilisé la salle de bain et chaque fois après qu'un nez a été mouché.

Il est également important d'apprendre aux enfants à mettre leur main ou l'intérieur de leur coude devant le nez ou la bouche quand ils toussent ou éternuent.

Il est donc important que parents et éducatrices cultivent ces bonnes habitudes d'hygiène chez les enfants.